

**AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE
DES COURS ET TRIBUNAUX**

LE 23 JANVIER 2008

THEME :

« LE STATUT DE LA FEMME »

**DISCOURS DE MONSIEUR PAPA OUMAR
SAKHO
PREMIER PRESIDENT
DE LA COUR DE CASSATION**

- **Monsieur le Président de la République,**
- **Président du Conseil Supérieur de la Magistrature,**

C'est toujours avec une grande joie que nous vous accueillons, à l'occasion de la rentrée solennelle des Cours et Tribunaux. Votre présence parmi nous est, en effet, rassurante et réconfortante. Aussi, voudrais-je vous souhaiter la bienvenue, au nom de toute la famille judiciaire.

Je relève avec beaucoup de fierté, l'attention toute particulière que vous portez au bon fonctionnement des juridictions et les efforts que vous déployez sans cesse, pour améliorer la situation professionnelle des magistrats et auxiliaires de justice.

A cet égard, il me plaît de souligner par ailleurs, Monsieur le Président de la République, la détermination du **Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Vice-président du Conseil supérieur de la Magistrature,** à traduire, en actes, vos ambitions pour notre Institution.

Soyez infiniment remercié pour votre mobilisation en faveur de la Justice.

- **Monsieur le Président du Sénat,**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Monsieur le Premier Ministre,**
- **Madame le Président du Conseil Constitutionnel,**

- **Monsieur le Président de la Cour de Justice de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA)**
- **Mesdames, Messieurs les Ministres,**
- **Monsieur le Président du Conseil d'Etat,**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes,**
- **Monsieur le Médiateur de la République,**
- **Madame le Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel**
- **Monsieur le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome**
- **Messieurs les Officiers généraux,**

J'associe le siège de la Cour aux aimables propos de bienvenue, aux félicitations et aux vœux que Monsieur le Procureur Général vient de vous adresser. Je tiens spécialement à vous remercier d'avoir bien voulu marquer de votre présence le rituel de l'ouverture de l'année judiciaire ; je veux aussi exprimer la gratitude de la justice à l'égard des institutions que vous représentez, et à qui nous sommes redevables de la considération et de l'estime que le monde entier porte au Sénégal grâce, mesdames et messieurs, à votre ouverture d'esprit et à vos qualités exceptionnelles.

C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons, Monsieur le Président de la Cour de Justice de l'UEMOA, avec la délégation qui vous accompagne. Nous sommes d'autant plus honorés de votre présence que le droit nous apparaît, dans sa plénitude, comme la référence principale de l'intégration régionale et son outil essentiel.

• **Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques et consulaires,**

Les défis majeurs de notre temps interpellent les citoyens du monde entier. Dès lors, le Sénégal et tous les Etats que vous représentez font face à des responsabilités, qu'ils ne pourront assumer qu'en se mobilisant **ensemble** pour renforcer leurs aptitudes et leurs capacités à combattre les nombreux facteurs pouvant troubler l'ordre public international.

Notre hommage au Corps diplomatique prend aussi naturellement en compte son combat enthousiaste pour la paix et les conditions de vie décentes, qui concourent efficacement à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

- **Monsieur le Bâtonnier,**
- **Monsieur le Président de la Chambre des Notaires,**
- **Monsieur le Président de l'Ordre national des Huissiers de Justice,**
- **Monsieur le Président de l'Ordre national des Experts et Evaluateurs agréés,**

La magistrature est heureuse d'accueillir le barreau et l'ensemble des auxiliaires de justice, auxquels elle est liée par des activités interdépendantes.

Je vous remercie cordialement, pour la constance avec laquelle vous avez toujours exprimé votre conviction et votre volonté de renforcer notre partenariat naturel.

- **Messieurs les Recteurs,**
- **Messieurs les Doyens et Professeurs**

Parlant justement de partenariat, je m'associe, par l'esprit et le cœur à la célébration du cinquantenaire de l'Université Cheikh Anta DIOP, à l'occasion de laquelle ses autorités, avec à leur tête le Recteur, ont illustré sa devise (*Lux, mea lex.*), par une volonté d'ouverture permanente, au service des citoyennes et des citoyens.

La présence, dans cette salle d'audience, de nombreux et éminents maîtres de l'Université est particulièrement significative de la coopération dans laquelle nos deux institutions se sont engagées depuis très longtemps, pour la recherche de solutions aux problèmes que pose la sécurité juridique.

Afin que les décisions de justice soient systématiquement commentées dans les facultés de droit, puisse cette collaboration prendre rapidement la forme de liens institutionnels, avec notamment la modernisation du Service de Documentation de la Cour de cassation, mise en œuvre grâce à l'appui des services de la Coopération Française dont il me plait de louer ici la vivifiante disponibilité.

- **Messieurs les chefs religieux et chefs coutumiers**
- **Honorables invités,**
- **Mesdames, Messieurs.**

Vous acceptez chaque année de nous rejoindre et de nous entendre. C'est votre manière de rendre hommage à la Justice.

Nous en sommes très honorés.

Je voudrais enfin saluer la présence, à nos côtés, de nos illustres aînés, sans qui l'institution judiciaire ne jouirait pas de tant de considération. Sachez, chers collègues, que nous sommes sensibles à l'intérêt que vous continuez de porter à notre Institution ainsi qu'à ceux qui, aujourd'hui, ont la responsabilité de l'animer. Nous vous exprimons notre déférente gratitude.

Qu'il me soit permis, à cet instant, d'évoquer la mémoire de ceux qui nous ont quittés.

Il s'agit d'abord de Kéba Mbaye, qui a exercé les fonctions de Premier Président de la Cour suprême du Sénégal pendant 18 ans.

Le génie de cet éminent Juge jaillit de tous ses discours : une culture étincelante, le mot précis, des références moulées étroitement au récit.

Mais le registre profond de l'homme fut, tout à la fois, sa sociabilité, sa rigueur et sa discrétion, principales lignes de force de l'admiration dont il a été l'objet de la part aussi bien de ses collègues, des hommes politiques, des autorités religieuses que du monde universitaire et sportif.

Ensuite, il y a eu la disparition du Premier Président **Amadou Louis Guèye**.

Son prédécesseur, **Kéba Mbaye**, le décrivait comme le magistrat le plus courtois, le plus aimable, le plus modeste de son époque, cultivant le plus l'amour de la profession et la confraternité et réunissant toutes les qualités attendues du bon magistrat : compétence, dignité, discrétion, droiture et bonté.

Notre pensée va aussi à **Amadou Aly Dieng**, adjoint au directeur des Services judiciaires, qui s'était imposé à tous par sa disponibilité, à **Babacar NIANG**, homme d'action, un juriste droit, rigoureux, dont les milles feux dans les prétoires continueront d'illuminer des générations d'avocats, à **Babacar Ndiaye**, notaire à Ziguinchor et, enfin, à **Alioune Badara DIALLO** qui fut, tour à tour, agent des greffes, huissier de Justice et commissaire-priseur.

Chacun d'eux a mené un combat pour une meilleure justice, c'est-à-dire, dans son esprit, pour une saine application de la loi.

Puissent- ils reposer en paix!

- **Monsieur le Président de la République,**

Le 10 janvier 2007, à l'occasion de la dernière rentrée solennelle des cours et tribunaux, tous se rappellent votre intervention magistrale, dans laquelle vous faisiez, selon vos

propres termes, une « *suggestion audacieuse* » : nous inviter à une évaluation de la Réforme judiciaire de 1992.

A l'issue de concertations débordant le milieu judiciaire, nous avons tenté d'apporter aux questions posées des réponses documentées.

La fin de nos travaux d'évaluation a coïncidé avec la tenue, à Dakar, les 7 et 8 novembre 2007, du deuxième congrès de l'Association des Hautes Juridictions de cassation ayant en partage l'usage du Français, (AHJUCAF), autour du thème de l'indépendance de la magistrature.

Les diligences apportées à vos instructions ont permis la réussite de notre congrès.

Ces attentions illustrent le prix que vous attachez à l'indépendance de la justice. Parce que celle-ci est le socle sans lequel il n'y a ni Etat de droit ni, à vrai dire, une justice digne de ce nom. En cela, nous sommes en parfait accord avec vous.

Je tiens, en tant que Président de l'AHJUCAF, à vous renouveler ici la totale gratitude de tous les participants.

- **Monsieur le Président de la République,**

La thématique que vous ouvrez aujourd'hui ne réclame pas moins d'audace que celle des questions de l'année dernière, si cette notion qualifie votre volonté résolue d'affronter les problèmes sensibles ou d'une brûlante actualité, pouvant

déranger nos habitudes de penser et d'agir. Le statut de la femme, dans le contexte de nos sociétés en mutation, est sans conteste, une question délicate.

Durant des siècles, le sens commun était porté à spécifier, dans un registre naturel ou biologique, les différents rôles joués par l'homme ou la femme dans le fonctionnement de la vie sociale. De sorte que le clivage sexué de l'humanité façonnait les comportements existentiels.

Mais la situation s'est profondément modifiée depuis que, s'inscrivant dans la perspective d'une dimension relationnelle, le rapport des sexes traduit l'affirmation de l'équivalence des rôles dans l'ordre social.

Dans cette optique, le statut, lié à l'état, donne la mesure de l'identité des situations juridiques de l'homme et de la femme dans leur rapport à la société.

Toutefois, derrière l'apparente généralité de cette relation, se profile la diversité historique et géographique des espaces nationaux.

Il va donc de soi, que la limite spatio-temporelle de toute expérience humaine impose le cantonnement de la réflexion à une spécialité territoriale.

C'est tout le mérite de Mme Henriette DIOP TALL, *Vice Président au Tribunal Régional hors classe de Dakar* de l'avoir

montré dans son brillant discours, qui est assurément un exemple parfait de monographie législative.

En effet, qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme, leur statut, créé par une configuration sociale, est transmis de génération en génération par l'éducation.

Œuvre essentiellement sociale, le statut reflète la mentalité d'une population vivant, selon l'époque considérée, dans un cadre physique et institutionnel donné. Au point que Simone de Beauvoir a pu dire : « *On ne naît pas femme, on le devient* ».

Dans la société traditionnelle africaine, le statut assure juridiquement la protection de la femme, notamment dans ses rôles de femme au foyer, d'éducatrice, d'agent dans le processus économique et les actes à signification politique, artistique, civile et sociale.

Une vision trop réductrice perd de vue sa relative autonomie dans ces différents rôles, même si celle-ci, à l'inverse, ne doit pas occulter la logique globale du droit coutumier consacrant sa subordination à l'homme.

Ainsi s'explique l'infériorité du statut de la femme sur celui de l'homme dans la réalité économique, sous les effets conjugués des prérogatives par lesquelles ce dernier fixe les objectifs à atteindre, établit les priorités et, surtout, contrôle la production, la distribution et la consommation des biens matériels.

Mais il faut éviter toute vision simpliste; car la dialectique masculin/féminin n'est pas figée. Elle est socialement réglée selon la complémentarité des sexes, prenant en compte l'enfant et ses intérêts. Dans *Antériorité des civilisations nègres*, Cheikh Anta DIOP soutient l'idée que « *Le régime matriarcal serait [...] l'œuvre de l'homme. Il n'a pas été créé contre lui dans une phase gynécocratique de l'évolution de l'humanité. L'homme l'a conçu en accord avec la femme* ».

C'est admettre que la subordination de la femme à l'homme n'est pas une donnée structurelle ; elle ressortit à ce que Harris Memel-Foté appelle : « *le langage de la complémentarité, qui traduit une règle de fonctionnement de l'univers, fondée sur la dialectique de la dualité* »

Cependant, les facteurs exogènes, au premier rang desquels l'intrusion coloniale, vont remettre en cause en les dépréciant, le rôle et la place de la femme africaine, confinée quasiment dans le rôle d'auxiliaire de son époux.

Inversement, la domination de l'homme va s'infléchir, à partir des indépendances, sous la double pression du militantisme des femmes et des mutations intervenues dans l'environnement internationale, s'agissant notamment de la promotion de la démocratie et des droits pour tous.

En atteste, la Décennie de la Femme, lancée en 1975 sous l'égide des Nations Unies. Par la suite, la place et le rôle de celle-ci ont été positivement réévalués dans l'action politique, la

sphère familiale, les activités économiques, bref dans tous les domaines de l'activité humaine.

A cet égard, il est intéressant de relever qu'avec l'attribution du prix Nobel de la paix à la kényane Wangari Muta Maathai et l'accession, par la voie démocratique, de Madame Ellen Johnson Sirleaf, à la présidence du Libéria, la femme africaine est arrivée, dans la période postcoloniale, au faite de l'échelle politique et sociale.

De notables reculs des inégalités dans la famille ont été enregistrés, qu'il s'agisse de l'usage ou de la transmission du nom, de la filiation, des droits de la femme en matière de mariage ou de divorce, des violences exercées sur les personnes de sexe féminin ou du partage du temps domestique entre l'homme et la femme, en ce qui concerne les soins, l'encadrement et l'accompagnement scolaires des enfants.

De manière générale, la protection de la femme s'est renforcée considérablement. En effet, nombreuses sont, aujourd'hui, les circonstances aggravantes interpellant le juge répressif, qui dispose ainsi d'un arsenal juridique plus étoffé permettant de réprimer de façon appropriée les agressions contre la femme.

- **Monsieur le Président de la République,**

Vous avez été le premier Chef d'Etat à nommer une femme au poste de Premier Ministre au Sénégal.

Vous avez ainsi donné un signal fort, annonçant l'ère de la parité.

A l'évidence, votre conviction que la femme sénégalaise a un rôle très important à jouer dans la construction de notre jeune Etat explique l'augmentation sensible de la présence féminine dans les toutes les Institutions de la République, aux postes de responsabilité les plus élevés du gouvernement et de l'administration sénégalaise.

La volonté politique en faveur de la parité traduit votre souci de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions.

Le même esprit résolument novateur nous vaut l'ouverture, aux femmes sénégalaises, des corps traditionnellement réservés aux hommes.

Ne vous limitant pas au cadre national, vous apparaissez comme le meilleur avocat des femmes exerçant des responsabilités internationales, plus particulièrement au sein de l'Union africaine.

Les dispositions prises pour la promotion de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des **politiques de la recherche et du développement**, montrent que, au delà de la mobilisation des compétences et des qualifications féminines, le renforcement du pouvoir d'expression des **femmes expertes**, dans ces domaines, représente un atout majeur pour assurer l'égal accès des hommes et des femmes dans les sphères des savoirs et des savoir-faire.

Dans la même optique, la nouvelle forme de coopération qu'instaure la Déclaration du millénaire inclut la dimension genre dans les politiques de développement. La participation active des femmes, leur dynamisme et leur créativité sont considérés comme essentiels pour la réalisation **des objectifs de 2015**.

En outre, l'application pratique du droit international humanitaire dans les situations de **conflit armé** ou de **catastrophe naturelle** annonce l'évolution irréversible vers l'équivalence des aptitudes des sexes.

Le Conseil de Sécurité a, dans ce sens, adopté, à l'unanimité, en octobre 2000 la **Résolution 1325** intitulée « **Femme, Paix et Sécurité** ».

Ce tour d'horizon ne prétend pas être exhaustif, ni même épuiser le corpus des règles juridiques constitutives du statut de la femme. Ce n'était d'ailleurs pas son objet, compte tenu de la complexité du sujet. Il se proposait juste de suivre quelques lignes de force de l'un des plus grands bouleversements historiques auquel nous assistons : l'équilibrage des deux pôles constitutifs de l'humanité, et, conséquemment, le démenti apporté au propos de Montaigne, « *La plus utile et honorable science et occupation à une femme, c'est la science du ménage* ».

Et c'est à ce niveau, Monsieur le Président de la République, que vous me permettez de me situer pour conclure.

L'ouverture d'une voie vers la parité fonctionnelle entre les hommes et les femmes répond à la nécessité de répartir avec équité les responsabilités dans les instances de décision nationales ou internationales. Dans le contexte actuel des sociétés africaines, le problème n'est pas seulement de répondre à des revendications légitimes ou de céder à une mode. Il s'agit avant tout d'une exigence de la raison : l'Afrique a besoin des bras de tous ses enfants et au nom de cet impératif capital pour sa survie, elle doit donner leur place, toute leur place à celles que les chinois considèrent comme la moitié du ciel ... et qui sont, peut être, bien plus que cela.

Vos initiatives dont nous avons relevé quelques unes, à titre d'exemples, s'inscrivent bien dans une conjoncture. Mais il est clair que leur sens et leur portée transcendent ladite conjoncture, l'interlocutrice ultime étant, ici, l'histoire.

En effet, au-delà et en deçà de la normativité purement juridique, il y a ce qui oriente la quête des hommes de vision depuis l'*Antigone* de Sophocle : ces règles de justice qui règnent déjà dans la nuit avant même que le soleil ne se lève, et qui ne sont en faveur ni d'un sexe, ni de l'autre, mais au service d'un humanisme intégral.

- **Monsieur le Président de la République,**
- **Mesdames, Messieurs,**

Que 2008 soit, pour le monde, pour notre pays, pour ceux qui ont la charge de le gouverner et pour les institutions qui en

assurent la pérennité, une année de réussite et de progrès; tel est le vœu que je forme du fond du cœur.

Je vous remercie pour votre aimable et patiente attention.